



Département  
VAL D'OISE

Arrondissement  
SARCELLES

MARLY LA VILLE

---

**DATE DE CONVOCATION**

16 MAI 2020

---

**DATE D’AFFICHAGE**

26 MAI 2020

---

**Nombre de conseillers  
en**

**exercice : 29**

**Présents : 28**

**Votants : 28**

---

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 23 mai 2020**

L’an deux mille vingt le 23 mai à 09h00, le Conseil Municipal s’est réuni sous la présidence de Monsieur André SPECQ, Maire, **en séance publique restreinte, déplacée suivant autorisation de Monsieur le Préfet du Val d’Oise à l’Espace Culturel Lucien JEAN, rue Marcel Petit à Marly la Ville afin de permettre le respect des gestes barrières.**

**Présents :**

André SPECQ, Michèle LELEZ-HUVE, Sylvie JALIBERT, Daniel MELLA, Isabelle DESWARTE, Pierre-Yves HURTEL, Fabienne GELY, Robert WALLET, Sylvaine DUCELLIER, Philippe LOUET, Pierre SZLOSEK, Muriel AUGLET, Charline VARLET, Corinne MISIAK-MARCHAND, Fabien PETRAULT, Patricia GALLO, Joffrey QUIQUEMPOIS, Sandra BOLOSIER, Laurent CHANUT, François DUPIECH, Michèle DERONT, Bruno POUPAERT, Rachel GALLET, Patrick RISPAL, Michel LONGOU, Claire BREDILLET, Virginie DIAS, Yoann MAGIS

**Absent :**

Patrice PETRAULT

**Secrétaire de séance élue :**

Madame Sylvie JALIBERT

## **Prise de parole de Monsieur SPECQ André :**

*« Mesdames, Messieurs, Cher Fabien, Cher(e)s Collègues,*

*Ni éloge, ni hommage...*

*Simplement il y a trois mois... Patrice m'accueillait en ces lieux, Salle Lucien JEAN pour les vœux.*

*Qui aurait pu imaginer cette pandémie ? Cette cruelle disparition ?*

*Les mots qui vont suivre ne sont pas de VAINS MOTS.*

*Mon Cher Patrice !*

***L'Abbé Pierre a dit un jour que « L'AMITIE C'EST-CE QUI VIENT DU CŒUR QUAND ON FAIT ENSEMBLE DES CHOSES BELLES ET DIFFCILES ».***

*Très Cher Patrice, je sais, vous savez ce que nous avons fait ensemble avec toutes les équipes, les personnels durant ces 38 années d'engagement.*

*Je suis heureux et fier que nous ayons pu les faire ensemble avec nombre d'élus, de Maires, d'adjoints, avec tous les habitants, les personnels, dans cette fraternité, cette complicité qui nous liaient.*

*Ces mots, ces expressions qui nous frappent en plein cœur :*

***L'AMITIE*** avec tes convictions pour le bien des autres et avec ta générosité. Ton caractère ! qui n'empêchait pas l'altruisme, ton esprit de justice, de partage, mais toujours dans le respect de la fraternité, de l'expression politique et syndicale, sans oublier ton engagement pour ta commune dont tu étais UN personnage.

***TA FAMILLE*** avec ta complicité, ta solidarité, le soutien que tu lui apportais. Ta personnalité si attachante a forcé l'affection jusqu'au COMBAT, LES COMBATS, L'ULTIME COMBAT !

*Le courage dont tu as fait preuve, ton cœur d'Or et généreux et ce malgré ta carapace ont fait de toi un homme chaleureux.*

***LA FIDELITE*** dans cette amitié forte, cette protection que tu m'apportais rapelleront à jamais cette garde, ma garde rapprochée.

*Alors, Patrice, les mots, les pages n'y suffiraient pas...*

***GARDE NOUS ! GARDE MOI !***

*Nous t'aimons.*

*Pour ce qui est de l'AVENIR, la citation d'Antoine de Saint Exupéry :*

***« POUR CE QUI EST DE L'AVENIR, IL NE S'AGIT PAS DE LE PREVOIR MAIS DE LE RENDRE POSSIBLE ».***

*Après ces instants de fortes émotions, je vous invite à une minute de pensées ! »*

### **Prise de parole de Monsieur RISPAL Patrick :**

*« Juste un petit mot pour mon ami et camarade Patrice.*

*C'est le cœur serré que je me permets ces quelques lignes, qui bien sûr, ne peuvent en rien, être à la hauteur de l'homme que j'ai eu l'honneur de côtoyer pendant toutes ces années. Un homme au service des plus faibles, avec une grande détermination, lui donnant la force de s'impliquer dans des projets permettant la considération des personnes fragilisées, tout en ayant l'ambition d'améliorer les conditions de prise en charge des personnes en situation de handicap.*

*Et oui ! Patrice sous ses airs autoritaires, cachait en fait, une grande sensibilité. Sincérité, honnêteté, générosité et loyauté font partie de ses nombreuses qualités. Pas question pour lui d'accepter la précarité, l'injustice, c'est en oeuvrant de toutes ses forces et pendant toute sa vie d'Élu, qu'il a participé au développement de sa ville, tout en faisant en sorte de la préserver.*

*Alors ! comment croire qu'après son départ, tout sera comme avant, comment croire que les Marlysiennes et Marlysiens ne subiront pas son absence.*

*Aujourd'hui nous sommes réunis pour mettre en place, la nouvelle assemblée municipale.*

*Pour ma part, je m'efforcerais à avoir toujours une pensée pour Patrice comme pour Martial ; une pensée pour me permettre d'avoir une réflexion sur la gestion de notre ville, en essayant de m'inspirer de ce qu'ils auraient pensé, du regard averti qu'ils auraient eu. Rien ne sera comme avant, c'est à nous de leur faire honneur en essayant modestement de continuer ce qu'ils ont entrepris aux côtés de notre Maire, André.*

*Patrice a toujours contrôlé comment je me déclarais, de quelle famille politique je faisais parti, avec la fierté de constater que je me déclarais « Communiste ». Alors au nom des communistes, je te dis mon ami Patrice « repose en paix ».*

*Pour finir, je tiens à remercier Fabien, qui a fait preuve d'un grand courage, en nous tenant chaque jour au courant de l'état de son papa.*

*Fabien, je te présente mes sincères condoléances à toi ainsi qu'à toute la famille.*

*Fabien, sache, que tu peux compter sur mon soutien, ainsi que celui des camarades pour t'accompagner dans cette terrible épreuve.»*

## AFFAIRES GENERALES

---

### INSTALLATION DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE NOUVELLEMENT ELUE LE 15 MARS 2020 AVEC LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur André SPECQ, maire, qui après avoir proclamé les résultats des élections municipales du dimanche 15 mars 2020 a déclaré les membres du conseil municipal (présents et absents) installés dans leurs fonctions en les félicitant et en saluant la présence des deux élus complémentaires, Mme BROUT Héloïse et Monsieur BOUFFLET Fabien.

Madame JALIBERT Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### ELECTION DU MAIRE

Monsieur SPECQ André, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré VINGT HUIT conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs :

Mme DIAS Virginie et Monsieur QUIQUEMPOIS Joffrey

Chaque conseiller municipal a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet, son bulletin de vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Un, Monsieur André SPECQ

Nombre de votants

Vingt sept

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

Zéro

Nombre de suffrages exprimés

Vingt sept

**Monsieur André SPECQ a été proclamé maire et a été immédiatement installé.**

## DELIBERATION N° 17

### ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur André SPECQ élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a laissé un délai raisonnable pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée : **Liste LELEZ-HUVE Michèle**

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro

Nombre de votants (enveloppes déposées) : vingt-huit

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

zéro

Nombre de suffrages exprimés : vingt-huit

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame LELEZ-HUVE Michèle. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation en étant assurés des félicitations :

1 <sup>ère</sup> Maire Adjointe	LELEZ-HUVE Michèle
2 <sup>ème</sup> Maire Adjoint	MELLA Daniel
3 <sup>ème</sup> Maire Adjointe	JALIBERT Sylvie
4 <sup>ème</sup> Maire Adjoint	HURTEL Pierre-Yves
5 <sup>ème</sup> Maire Adjointe	DESWARTE Isabelle
6 <sup>ème</sup> Maire Adjoint	WALLET Robert
7 <sup>ème</sup> Maire Adjointe	GELY Fabienne

**PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU MAIRE  
ET DES ADJOINT(E)S**

**ANNEXE FEUILLE DE PROCLAMATION**

**CHARTRE DE L'ELU LOCAL**

## **N°17/2020**

### **DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

---

Rapporteur : Monsieur SPECQ André, Maire

Sous la présidence de Monsieur André SPECQ, élu maire, le conseil municipal a été invité à déterminer le nombre des adjoints.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit HUIT adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application de la délibération antérieure, la commune disposait, à ce jour, de SEPT adjoints.

Strate Population municipale : de 5000 à 9999

RAPPEL au 01/01/2020 – population marlysiennne : 5 721 habitants

Nombre de conseillers : 29

Nombre maximum d'adjoints : 8

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**DECIDE de reconduire et d'approuver la création de sept postes d'adjoints au Maire.**

## N°18/2020

### CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

---

Rapporteur : Monsieur SPECQ André, Maire

Les travaux du conseil municipal ne résultent pas seulement des réunions en séance plénière, mais également des commissions où une part importante du travail d'étude de projets et de préparation des délibérations est réalisée.

Suivant l'article L2121-22, il appartient au conseil municipal de décider du nombre de commissions et du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont en principe désignés par vote à bulletin secret, mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Suivant l'article L2122-22 du CGCT, Monsieur le Maire est président de droit de chaque commission.

Au cours de la première réunion, les commissions doivent désigner un vice-président.

Le fonctionnement de ces commissions n'est soumis à aucune règle de délai ou de quorum. Leurs modalités de fonctionnement sont totalement libres.

**Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Municipale la création des commissions et la désignation de ses membres.**

**APRES modification et délibération,**

**Le Conseil Municipal,**

**APRES VOTE par 28 voix**

**VALIDE la création des commissions et la désignation de ses membres comme ci-dessous :**

<b><u>COMMISSION DES FINANCES</u></b>	<b><u>COMMISSION COMMUNICATION</u></b>
SPECQ André LELEZ-HUVE Michèle MELLA Daniel JALIBERT Sylvie HURTEL Pierre-Yves DESWARTE Isabelle GELY Fabienne WALLET Robert LOUET Philippe SZLOSEK Pierre DUPIECH François CHANUT Laurent	SPECQ André JALIBERT Sylvie DUCELLIER Sylvaine AUGELET Muriel MISIAK-MARCHAND Corinne CHANUT Laurent POUPAERT Bruno

<p><b><u>COMMISSION CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT</u></b></p> <p>SPECQ André  LELEZ-HUVE Michèle  MELLA Daniel  JALIBERT Sylvie  HURTEL Pierre-Yves  DESWARTE Isabelle  GELY Fabienne  LOUET Philippe  SZLOSEK Pierre  DUPIECH François  RISPAL Patrick  DERONT Michèle  CHANUT Laurent  QUIQUEMPOIS Joffrey</p>	<p><b><u>COMMISSION VIE SCOLAIRE</u></b></p> <p>SPECQ André  HURTEL Pierre-Yves  GELY Fabienne  LOUET Philippe  BOLOSIER Sandra  GALLO Patricia  GALLET Rachel  VARLET Charline</p>
<p><b><u>COMMISSION PETITE-ENFANCE ENFANCE – JEUNESSE</u></b></p> <p>SPECQ André  LELEZ-HUVE Michèle  HURTEL Pierre-Yves  DESWARTE Isabelle  GELY Fabienne  DUCELLIER Sylvaine  LOUET Philippe  AUGELET Muriel  MISIAK-MARCHAND Corinne  CHANUT Laurent  GALLET Rachel  VARLET Charline</p>	<p><b><u>COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES</u></b></p> <p>SPECQ André  MELLA Daniel  DESWARTE Isabelle  WALLET Robert  GELY Fabienne  DUCELLIER Sylvaine  SZLOSEK Pierre  MISIAK-MARCHAND Corinne  DUPIECH François  BREDILLET Claire  PETRAULT Fabien  BOLOSIER Sandra  LONGOU Michel</p>
<p><b><u>COMMISSION ANIMATION ET FESTIVITES</u></b></p> <p>SPECQ André  JALIBERT Sylvie  DUCELLIER Sylvaine  LOUET Philippe  RISPAL Patrick  PETRAULT Fabien  GALLO Patricia  QUIQUEMPOIS Joffrey  CHANUT Laurent  DERONT Michèle  MAGIS Yoann</p>	<p><b><u>COMMISSION CULTURE</u></b></p> <p>SPECQ André  LELEZ-HUVE Michèle  JALIBERT Sylvie  DESWARTE Isabelle  BREDILLET Claire  GALLO Patricia  CHANUT Laurent  POUPAERT Bruno  MAGIS Yoann</p>

<p><b><u>COMMISSION SPORTS et VIE ASSOCIATIVE</u></b></p> <p>SPECQ André  MELLA Daniel  HURTEL Pierre-Yves  SZLOSEK Pierre  RISPAL Patrick  VARLET Charline  PETRAULT Fabien</p>	<p><b><u>COMMISSION INDUSTRIE /FORMATION EMPLOI /COMMERCE</u></b></p> <p>SPECQ André  MELLA Daniel  WALLET Robert  LOUET Philippe  CHANUT Laurent  DIAS Virginie</p>
<p><b><u>COMMISSION SECURITE – PREVENTION</u></b></p> <p>SPECQ André  WALLET Robert  LOUET Philippe  SZLOSEK Pierre  DUPIECH François  VARLET Charline  PETRAULT Fabien  LONGOU Michel  QUIQUEMPOIS Joffrey</p>	

La séance est levée à 10h05.

---

Pour extrait conforme,  
A MARLY LA VILLE,

le 26 mai 2020

Le MAIRE, André SPECQ